



INFORMATIONS MUNICIPALES # 21

Saulon-la-Chapelle

Mars 2016

Zoom sur... Le budget 2016

Présenté en conseil municipal le 14 mars 2016, le budget prévisionnel 2016 a été adopté à l'unanimité.

Ce budget traduit plusieurs objectifs :

- **Remettre en état** l'existant par un entretien régulier du patrimoine communal
- **Soutenir le tissu associatif** en augmentant les aides aux associations communales tout en contractualisant les relations avec elles (conventions)
- **Garder une bonne capacité d'autofinancement et maîtriser l'endettement** pour penser une « épargne » nécessaire pour investir, à laquelle s'ajoutent les recherches de partenariats financiers indispensables pour concrétiser nos projets.
- Enfin et c'est l'essentiel : **investir pour améliorer le cadre de vie des Saulonnais**

Les principaux travaux réalisés et à venir :

2015 : équipements des écoles, aire de jeux, radars pédagogiques, réfection des logements communaux, abri-bus, résorption des fils électriques nus, réhabilitation du local pour la nouvelle bibliothèque, aménagements sécuritaires voirie et locaux...

2016 : enfouissement des réseaux Grande rue, remise en état de l'éclairage public, aménagement du parking et de l'accès à la gare, création d'un massif fleuri à la salle des fêtes, accessibilité de la salle des fêtes, divers équipements et aménagements au bénéfice des écoles, réfection du toit terrasse du bâtiment mairie, démolition de l'ancien vestiaire foot, mise au norme de la chaufferie de la salle des fêtes, réfection des terrains de tennis, aménagement de la bibliothèque, signalétique urbaine, aménagement anti-inondations, abat-sons de l'église, finitions de l'aménagement de l'aire de jeux, mise aux normes du local et éclairage BMX...



Le mot du Maire

Les mois de mars et avril sont particulièrement importants ; ils sont en effet synonymes de préparation des budgets. Si la clôture de l'exercice précédent ne réserve pas de surprise, la préparation de celui de l'année à venir est toujours délicate. Sur notre commune, les projets sont nombreux ; certains sont en sommeil depuis un certains temps, d'autres sont à enclencher ou à poursuivre. Durant nos deux premières années de mandat, nous avons remis à niveau ce qui devait l'être ; il nous faut maintenant passer à des projets plus structurants ! Cela se fera sans augmentation des taux d'imposition, avec une gestion très rigoureuse, qui tient compte de la baisse des dotations de l'état et des subventions. La mise en œuvre de plusieurs gros dossiers comme vous pourrez le voir dans l'encadré ci-contre se fera ainsi sans conséquence financière pour vous ! Il nous faut être d'autant plus réactifs, à l'affût de tout ce qui peut nous apporter des recettes supplémentaires. Pour 2016, le travail sur le PLU sera bien sûr poursuivi. Ce dossier se complique avec les incertitudes concernant notamment les fusions de territoires et leurs répercussions. De nombreuses réflexions sont en cours et je tenais ici à remercier l'ensemble des élus et des saulonnais qui par leur implication sur le Plan de Développement Communal nous donnent des orientations très intéressantes nous permettant de préparer la prochaine décennie. Même si le contexte est difficile, l'équipe municipale, les élus, le personnel, tous parfaitement conscients de cette situation et motivés, restent à votre écoute et continueront de tout faire pour que notre commune évolue. Ces évolutions sont nécessaires si nous voulons, tout simplement, que Saulon continue à exister sur notre territoire. Le résultat d'un manque d'actions est donné par les chiffres du dernier recensement : au 1^{er} janvier 2016 : 976 habitants, soit une perte sèche de près de 100 personnes depuis le recensement précédent, avec pour conséquence principale une baisse supplémentaire de nos dotations. Pendant ce temps, la population des communes alentours augmente et celles-ci sont plus attractives ! Il est temps de passer à la vitesse supérieure !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 14 mars 2016	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Le geste éco-citoyen du mois Vide grenier	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015, COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2015 pour le budget principal.

- Section de fonctionnement : EXCEDENT de 813 110,80 €
- Section d'investissement : DEFICIT de 190 775,31 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

2. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de reconduire les taux 2015, à savoir :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	5,23 %	5,23 %
Taxe foncière bâti	16,74 %	16,74 %
Taxe foncière non bâti	46,60 %	46,60 %

3. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget pour l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 237 896,00 €	1 559 623,80 € (dont 813 110,80 € d'excédent reporté)
Investissement	760 775,31 € (dont 190 775,31 € de déficit reporté)	760 775,31 €

4. SUBVENTIONS 2016

Selon les critères définis en 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	1 050 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	240 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	990 €
Association du foyer rural	4 115 €
Bicross club Saulonnais	250 €
Entente cycliste Saulonnaise (ECS)	225 €
Football Club SC	250 €
Saulon Organisation Solidarité (SOS)	230 €
Mont'Hauts	230 €
Association des amis de la bibliothèque (bibliobus)	200 €
Prévision subvention exceptionnelle	220 €
TOTAL	8 000 €

5. TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

• RÉNOVATION COMPLÈTE DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE

Montant estimatif de 16 200 € H.T. Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Édifices culturels communaux non protégés » et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- **TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DU TOIT TERRASSE DE LA MAIRIE**

Montant estimatif de 26 500 € H.T. Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés » et de l'État au titre du Soutien à l'investissement public local.

- **REFECTION DES SOLS DES TERRAINS DE TENNIS**

Montant estimatif de 14 000 € H.T. Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or » et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

- **MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FETES**

Montant estimatif de 45 100 € H.T. Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés » et de l'État dans le cadre du Soutien à l'investissement public local.

- **REPLACEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA CENTRALE D'AIR PULSE DE LA SALLE DES FETES**

Montant estimatif de 75 000 € H.T. Subventions sollicitées auprès de l'État dans le cadre du Soutien à l'investissement public local et de l'ADEME.

- **SUBVENTION CCAS – EXERCICE 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement de 11 000 €.

M. Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- de différents travaux effectués sur la commune (taille de haies, pose de point à temps, aménagements nouvelle bibliothèque, école maternelle).
- de la disparition des girouettes du toit de l'école maternelle.
- du lancement, le 2 mars 2016 du dossier de consultation pour la démolition de l'ancien vestiaire foot.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- de son mécontentement suite aux résultats du recensement. En effet, la baisse significative du nombre d'habitants (976 contre 1036 actuellement), non imputable à la politique de la municipalité actuelle, est préjudiciable pour les années à venir.
- de sa rencontre avec les organisateurs du ball-trap qui exercent leur activité sur un terrain communal afin de les informer de leur non-droit de tirer régulièrement. Il a été décidé, à l'issue de cette rencontre de ne plus organiser de ball-trap tant que la situation ne sera pas régularisée.

Franck COUPECHOUX (conseiller municipal délégué) informe :

- de la tenue samedi 19 mars de la 3^{ème} réunion sur le plan de développement communal qui a pour but de définir les objectifs structurants pour la commune et renouveler à cette occasion ses remerciements aux membres du conseil ainsi qu'aux habitants impliqués dans le comité travaux.

En bref...

Non, les radars pédagogiques n'ont pas été volés ! Ils ont tout simplement changés d'emplacements (rue de Noiron et avenue de la Gare). Il s'agit de radars mobiles qui peuvent être déplacés : 2 radars et 4 mâts de support fixés aux endroits stratégiques.

Le printemps est revenu...et les tondeuses à gazon aussi ! Alors, dans un esprit civique, chacun se conformera aux horaires suivants pour pratiquer des activités qui peuvent provoquer des nuisances sonores :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h (soit 7h ! Merci de respecter la pause entre 12h et 15h !)**
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Fusion La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a validé la proposition du Préfet pour une fusion entre les communautés de communes du Sud dijonnais, Pays de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. Un amendement voulait réduire cette fusion à celle du Sud dijonnais et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Mais le vote de 28 voix favorables, 15 contre et deux abstentions valide bien la participation de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin à cette fusion. Cette décision sera définitivement validée par un arrêté préfectoral. La carte entrera en vigueur au 1er janvier 2017.

Survols : ERDF va procéder à des visites aériennes préventives d'une partie du réseau électrique moyenne tension. Notre commune est concernée par cette inspection, **entre le 18 avril et le 5 mai 2016** . **Les survols sont réalisés par un hélicoptère portant l'inscription F-GKJE** et sont tributaires des conditions météorologiques .

Le geste éco-citoyen du mois

Toutes les occasions sont bonnes pour adopter ces gestes simples et efficaces. Ils vous permettront de réduire significativement vos déchets et donc d'améliorer notre cadre de vie, mais ils permettront également de réaliser de vraies économies, et de rentrer dans une dynamique qui est bénéfique pour tout le monde.

Alors n'hésitez plus et adoptez ces gestes simples !!

Les prospectus que vous recevez ne vous intéressent pas ? Votre boîte aux lettres est pleine à craquer et vous perdez un temps précieux à trier pour retrouver votre courrier ?



Adoptez une solution très simple : téléchargez le « **STOP PUB** » ou passez le prendre à la Communauté de communes pour le poser sur votre boîte aux lettres. Grâce à cela, vous pouvez réduire vos déchets de 35 kg par foyer et par an ! (ce qui allège le bac jaune...)

Vide grenier 2016

2015 fut une année pluvieuse, 2016 sera une année heureuse !!!

Tel est le credo des 40 yogistes bénévoles qui préparent, depuis des semaines déjà, leur 15^{ème} Vide Grenier le 1^{er} mai prochain.

Cette année est marquée par la détermination : ne pas baisser les bras malgré le gros « flop » de 2015 dû à la pluie qui s'était invitée.

Le groupe avait décidé de n'encaisser aucune réservation alors que la manifestation était maintenue : aucun bénéfice seulement la reconnaissance des nombreux exposants ...

Alors c'est reparti !!! La bonne humeur sera au rendez-vous, comme tous les ans, pour accueillir exposants et visiteurs pour l'un des plus grands vide grenier de Côte d'Or.

Les réservations sont ouvertes (dans la limite des places disponibles) alors ne tardez pas, elles partent très vite...

Pour tout renseignement : 03 80 39 82 85 – le Blog : foyer.rural-saulon.over-blog.com



...AGENDA

Consultation avocat - Samedi 9 avril 10:00-12:00
Mairie

Permanence élus - Samedi 9 avril 10:00-12:00 Mairie

Match de foot Saulon/Neuilly les Dijon -Dimanche 10 avril 15:00 Terrain de foot

Conseil Municipal - Lundi 18 avril 19:00-21:00 Mairie

Stage BMX - Lundi 11 et mardi 12 avril Piste BMX

Conseil municipal – Lundi 18 avril 19:00 Mairie

Vide grenier - Dimanche 1er mai 08:00-18:00 Plan d'eau

Match de foot Saulon/Football des Cantons Aignay Baigneux - Dimanche 8 mai 15:00 Terrain de foot

Conseil municipal – Lundi 9 mai 19:00 Mairie

Match de foot 15 ans Saulon/St Jean de Losne - Samedi 14 mai 15:00 Terrain de foot

Consultation avocat - Samedi 14 mai 10:00-12:00
Mairie

Permanence élus - Samedi 14 mai 10:00-12:00 Mairie

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h